



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 084-218400554-20230323-06202323-DE



Séance du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Date de convocation : 17 mars 2023

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Gilbert CHAZAL, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX, Valérie RUBEAUX, Y. CAIRON, N. BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Annick GAT,

Pouvoirs :

JM POUWELS à Y. CAIRON

D. Maire à D ; ANCEY

P. POUDEVIGNE à P. VERHNES

Absent : Lydie AMEVETI

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Marc MUSCAT

DEL 06-2023 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023

Au cours de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les subventions suivantes :

Bibliothèque « la couleur des mots »	2000
Club du 3 ^{ème} âge « Li Ginesto »	800
Jonquerettes Evasion	2900
Comité des fêtes	8000
Padmayoga	260
Les Petits Pouces	200
Les chevaliers de l'onde	200
Jonquerettes Nature	400
Associations des donneurs de sang	200
Jonquerettes Art et Culture	450
Prévention Routière	350
ASLJ	3 500
Collège de Morrières	200
APEJ	500
Association paroissiale	200
Ecole de musique St Saturnin	1 200



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 084-218400554-20230323-06202323-DE



O.C.C.E 84 Jonquerettes	5 360
TOTAL	26 720

DEL 06-2023

Subvention attribuée pour une action spécifique

La classe de CM2 souhaite faire une sortie kayak/canoé en fin d'année. Le coût total de la sortie est de 1552 €. La commune participe déjà aux sorties scolaires de fin d'année à hauteur de 250€ pour le transport. Monsieur le Maire propose une subvention complémentaire de 250 € pour cette sortie. Ce complément sera versé dès lors que cette sortie se réalisera.

Subvention attribuée au CCAS : 10500 €

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le montant des subventions 2023 attribués aux associations proposées pour un montant total de 26 720 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention de 10 500 € au CCAS
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 250€ pour la sortie de la classe de CM2 canoé/kayak
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires pour l'application de cette décision

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions énumérées

Pour 18	Contre /	Abstention /
------------	-------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance
Marc MUSCAT

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*

DEL 2023